

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES
PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Enquête publique interdépartementale préalable à la déclaration d'utilité publique
sur la révision des périmètres de protection du captage de Chercoute situé
à Mauzé-sur-le-Mignon et parcellaire en vue de l'institution de servitudes
sur les terrains compris dans ces périmètres de protection**

En application de l'arrêté inter-préfectoral du 22 juillet 2022, il sera procédé **du jeudi 15 septembre 2022 au vendredi 30 septembre 2022 inclus**, soit pendant 16 jours consécutifs, à une enquête publique interdépartementale préalable à la déclaration d'utilité publique sur la révision des périmètres de protection du captage de Chercoute situé à Mauzé-sur-le-Mignon et parcellaire en vue de l'institution de servitudes sur les terrains compris dans ces périmètres de protection.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment un résumé non technique du projet, sera déposé en format papier et/ou numérique dans les mairies de Mauzé-sur-le-Mignon, Val-du-Mignon et ses communes déléguées (Usseau, Praises, Thorigny-sur-le-Mignon), La Rochénard, La Foye-Monjault, Beauvoir-sur-Niort, Marigny, Les Fosses, Chizé, Le Vert, Villiers-en-Bois, Plaine d'Argenson et ses communes déléguées (Boisserolles, Belleville, Saint-Étienne-la-Cigogne), Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Saturnin-du-Bois, Marsais, Dœuil-sur-le-Mignon, Saint-Félix, Migré, Villeneuve la Comtesse, Saint-Séverin-sur-Boutonne, La Croix Comtesse, Vergné et Bernay-Saint-Martin, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON 2 place de la Mairie, 79 210 MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « *Captage de Chercoute* », à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Les observations reçues par voie électronique, sont publiques et ont vocation à être publiées sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-interdepartementales>

M. Bernard GIRAUD, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

- en mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, les jeudi 15 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 et vendredi 30 septembre 2022 de 14h30 à 17h30 ;
- en mairie de Saint-Saturnin-du-Bois, le vendredi 16 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- en mairie de Saint-Pierre-d'Amilly le mardi 20 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- en mairie du Val-du-Mignon le mardi 27 septembre 2022 de 15h00 à 18h00 ;

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

En outre, cet avis, ainsi que le dossier d'enquête publique, seront publiés sur le site Internet des services de l'État en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime.

Le rapport et les conclusions seront consultables sur les sites internet des services de l'État en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime, ainsi qu'à la mairie de chacune des communes concernées.